Envoyé en préfecture le 08/03/2023 Reçu en préfecture le 08/03/2023

Affiché le 13/03/2023

ID: 083-258302637-20230306-01_060323DOB-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Elimination des Déchets du centre ouest Var Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES								
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération					
58	29	22	22					

DATE DE LA CONVOCATION	
28/02/2023	

DELIBERATION N°							
01/06.03.2023							

L'an deux mille vingt-trois et le six mars à 17h30

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Elimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE POLYVALENTE à BRIGNOLES sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

Etaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
	M. AUDIBERT M. DEBRAY M. GROS M. GUISIANO Mme PAILLARD	M. FAUQUET-LEMAITRE M. SIMONETTI M. TONARELLI	C.C.C.V.	M. LAIN M. PORTAL	M. BERTORELLO M. DRAGONE Mme FERRARO MmeTERMES
C.A.P.V.	M. PERO M. PORZIO M. VERAN		C.C.P.V.	M. GHINAMO M. GIACOMELLI M. PHILIBERT M. ROUSSELET M VERCOUTRE	

OBJET DE LA DELIBERATION:

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Sur le rapport de Monsieur le Président **EXPOSANT** :

VU le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment ses articles L2312-1, D2312-3 et R2313-8.

VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment son livre III,

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015, notamment son article 107,

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire annexé,

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Affiché le 13/03/2023

ID: 083-258302637-20230306-01_060323DOB-DE

CONSIDÉRANT que dans les Établissements Publics Administratifs (EPA) de 3 500 habitants et plus, le Président présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

CONSIDÉRANT que dans les EPA de 10 000 habitants et plus, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

CONSIDÉRANT que ce rapport donne lieu à un débat et qu'il est transmis au représentant de l'État dans le département,

Monsieur le Président donne lecture au Comité Syndical du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023, s'ensuit le débat engagé avec les membres du Comité Syndical.

Le Comité Syndical, après avoir

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, PRIS CONNAISSANCE du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

APPROUVE les orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport fourni en annexe,

DIT que le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023, dans les conditions réglementaires, sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Var,
- mis à disposition du public sur le site internet du syndicat,
- consultable directement au siège social du syndicat,

DIT que la débat portant sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 s'est tenu ce jour en séance,

DIT que le débat qui s'est tenu autour du ROB sera retranscrit dans le Procès Verbal de séance, tenu à la disposition du public au siège du SIVED NG.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Éric AUDIBI

83175 BRIGNOLES Cedex